

Belgium-Liège: Breakdown and recovery services for motor vehicles

OJ S 133/2016 13/07/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Département police administrative et sécurité publique

Postal address: Rue des Guillemins 26, 7ème étage

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Grignard Nathalie Guillemine

E-mail: bpa@liege.be

Telephone: +32 42218545

Fax: +32 42219464

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=242540>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=PASP-PASP01%2F2016-F02>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Adjudication ouverte pour l'enlèvement et l'entreposage de véhicules sur le territoire de la Ville de Liège.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché de services structuré en deux lots relatif:

— à l'enlèvement, sur le territoire de la Ville de Liège, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3.5 tonnes et dispositifs accessoires tels que remorques, sur l'intervention des services de la Police locale de Liège, et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services.

— à l'enlèvement sur réquisition de la Police locale de Liège, l'évacuation et la mise en dépôt pendant un délai légal de 6 mois des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3.5 tonnes et dispositifs accessoires tels que remorques pouvant être qualifiés d'épaves ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la Ville de Liège, en ce compris, la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de 6 mois.

II.1.6. CPV code(s)

50118400 Breakdown and recovery services for motor vehicles, 50190000 Demolition services of vehicles, 50118110 Vehicle towing-away services, 50118100 Breakdown and recovery services for cars

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 4 202 479,32 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.1.2017. Completion 31.12.2020

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Enlèvement et mise en dépôt de véhicules en stationnement illicite

1) Short description

Il s'agit de l'enlèvement, sur le territoire de la Ville de Liège, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3.5 tonnes et dispositifs accessoires tels que remorques, sur

l'intervention des services de la Police locale de Liège, et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services.

2) CPV code(s)

50118100 Breakdown and recovery services for cars, 50118110 Vehicle towing-away services

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 3 966 942,12 EUR

4) Indication about different time frame or duration

Start 1.1.2017. Completion 31.12.2020

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Enlèvement, mise en dépôt et destruction de véhicules abandonnés

1) Short description

Il s'agit de l'enlèvement sur réquisition de la Police locale de Liège, l'évacuation et la mise en dépôt pendant un délai légal de 6 mois des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3.5 tonnes et dispositifs accessoires tels que remorques pouvant être qualifiés d'épaves ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la ville de Liège, en ce compris, la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de 6 mois.

2) CPV code(s)

50118100 Breakdown and recovery services for cars, 50118110 Vehicle towing-away services

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 235 537,19 EUR

4) Indication about different time frame or duration

Start 1.1.2017. Completion 31.12.2020

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Il est opté pour la constitution d'un montant forfaitaire comme cautionnement dans les 30 jours calendrier suivant la conclusion du marché. Le cautionnement à constituer s'élève donc à 48 000 EUR pour le lot 1 et à 1 500 EUR pour le lot 2. En effet, le pouvoir adjudicateur considère que les montants fixés sont adéquats pour assurer la bonne exécution du marché et ne pas décourager la concurrence.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 61, 62 et 63 de l'AR du 15.7.2011 et rappelés ci-dessous.

Le Pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution, et vérifiera le respect des obligations fiscales décrites ci-dessous à propos de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures suivant la séance d'ouverture des offres, selon le cas. Le Pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements ou documents, effectuera lui-même ces vérifications. Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire. Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date d'ouverture des offres.

Un extrait du casier judiciaire sera réclamé au soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire.

Extraits de l'art 61 de l'AR du 15.7.2011

§1. Conformément à l'art 20 de la loi, est exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le Pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- 1 ° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'art 324bis du code pénal;
- 2 ° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal;
- 3 ° fraude au sens de l'art 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- 4 ° blanchiment de capitaux tel que défini à l'art 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

§2. Conformément à l'art 20 de la loi, peut être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire:

- 1 ° qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 2 ° qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 3 ° qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- 4 ° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave;
- 5 ° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'art 62;
- 6 ° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'art 63;
- 7 ° qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Extraits de l'art 62 de l'AR du 15.7.2011

§1. Sous réserve de l'application de l'art 60 §1er, le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Est en règle par rapport aux obligations susmentionnées, le candidat ou le soumissionnaire qui:

1 ° a transmis à l'Office national de Sécurité sociale toutes les déclarations requises jusqu'à et y compris celles relatives au trimestre civil visé à l'alinéa précédent, et

2 ° n'a pas pour ces déclarations une dette en cotisations supérieures à 3 000 EUR ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3 000 EUR, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélectionner les candidats ou d'attribuer le marché, selon le cas, qu'il possède, à la fin du trimestre civil visé à l'alinéa 2, à l'égard d'un Pouvoir adjudicateur au sens de l'art 2, 1° de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'art 2,2° de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations.

§2. Le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au §1er, joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Extraits de l'art 63 de l'AR du 15.7.2011

§1. Sous réserve de l'application de l'art 60 §1er, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fis-cales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

§2. Pour un candidat ou soumissionnaire belge, le Pouvoir adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales à l'égard du SPF Finances, sur la base de l'attestation délivrée par ce dernier.

Est en règle par rapport aux obligations visées au présent paragraphe, le candidat ou le soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3 000 EUR, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des dé-lais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette visée au présent paragraphe est supérieure à 3 000 EUR, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un Pouvoir adjudicateur au sens de l'art 2 1° de la loi ou d'une entre-prise publique au sens de l'art 2 2° de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour chacun des deux lots, la capacité financière et économique du prestataire de services sera appréciée par l'examen des pièces suivantes, qui seront obligatoirement jointes à l'offre:

- une déclaration bancaire appropriée établie conformément à l'Annexe 3 de l'AR du 15.7.2011, annexée au présent cahier des charges;
- la preuve de la conclusion d'une assurance de risques professionnels;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de minimum 400 000 EUR par exercice et le chiffre d'affaires auquel se réfère le marché réalisé au cours des 3 derniers exercices.

Si, pour une raison justifiée, le prestataire de services n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré.

Minimum level(s) of standards possibly required: 400 000 EUR par exercice.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

En ce qui concerne le lot n°1, la capacité technique des soumissionnaires sera appréciée sur la base des références suivantes:

- la liste des principaux services auxquels se réfère le marché, exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant minimum de 50 000 EUR par année, la date et leurs destinataires publics ou privés;
 - a. s'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente;
 - b. s'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.
- le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose d'au moins trois véhicules 24 heures sur 24 adaptés à la réalisation du marché et équipés d'un système de radiocommunication émetteur et récepteur;
- le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose de personnel qualifié en nombre suffisant pour mener le marché à bonne fin dans les règles de l'art et assumer à tout le moins les fonctions suivantes:
 - a. accueillir le public et répondre aux appels téléphoniques, en assurant une permanence administrative continue dans l'entrepôt de 6h à minuit;
 - b. satisfaire aux demandes de la Police, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.
- l'indication de la part de marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter;

En ce qui concerne le lot n°2, la capacité technique des soumissionnaires sera appréciée sur la base des références suivantes:

- la liste des principaux services auxquels se réfère le marché, exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant minimum de 10 000 EUR par année, la date et leurs destinataires publics ou privés;
 - a. s'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente;
 - b. s'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.
- le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose d'au moins 3 véhicules adaptés à la réalisation du marché et équipés d'un système de radiocommunication émetteur et récepteur;
- le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose de personnel qualifié en nombre suffisant pour mener le marché à bonne fin dans les règles de l'art et assumer à tout le moins les fonctions suivantes:

- a. accueillir le public et répondre aux appels téléphoniques, en assurant une permanence administrative continue dans l'entrepôt de 6h à minuit, tous les jours de l'année;
 - b. satisfaire aux demandes de la Police, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.
- l'indication de la part de marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

PASP-PASP01/2016-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Prior information notice

Notice number in the OJ S: [2016/S 108-193450](#) of 7.6.2016

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 8.9.2016 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.9.2016 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 9.9.2016 - 10:00

Place:

Espace Guillemins — Rue des Guillemins 26 — 7ème étage — 4000 Liège

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Séance publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Le Pouvoir adjudicateur décide d'imposer l'utilisation de moyens électroniques pour l'introduction des offres conformément à l'art 52 §2, de l'AR du 15.7.2011. Les offres sont acceptées pour autant que la séance d'ouverture des offres n'ait pas été déclarée ouverte. Les offres sont, avant l'ouverture des offres, introduites électroniquement via l'application e-Tendering accessible sur Internet à l'adresse suivante <https://eten.publicprocurement.be/> et qui garantit le respect des conditions de l'art 52 de l'AR du 15.7.2011 en matière de signature électronique. Sans préjudice des variantes autorisées éventuelles, chacun des soumissionnaires ne peut remettre qu'une offre par marché. Si nécessaire, les attestations comme demandées dans les documents du marché, sont scannées en PDF, afin de les joindre à l'offre. Certains documents à joindre qui ne peuvent pas être produits ou qui peuvent être difficilement produits par des moyens électroniques, peuvent être délivrés notamment sur papier avant la date limite de réception.

En introduisant son offre entièrement via e-Tendering ou conformément à l'alinéa précédent, le soumissionnaire accepte que les données qui résultent du fonctionnement du système, de réception de son offre, soient enregistrées. Plus d'informations peuvent être obtenues sur le site: <http://www.publicprocurement.be> ou via le numéro de téléphone du helpdesk du service e-Procurement: +32(0)2 7905200.

La signature électronique des offres est obligatoire.

Important

1. Il est recommandé au soumissionnaire de s'enregistrer au plus tard la veille de l'ouverture des offres afin de pouvoir prendre contact avec le helpdesk de e-Procurement pour résoudre d'éventuels problèmes d'accès au site <https://eten.publicprocurement.be/>.
2. Il doit être tenu compte de la taille du fichier introduit par voie électronique; celui-ci ne peut dépasser 80 Mo et la taille totale d'une offre ne peut dépasser 350 Mo. Ces fichiers seront obligatoirement adaptés aux formats communément utilisés par la Ville de Liège, à savoir: xls, doc, pdf, ...

Conformément à l'art 22 de la directive 2014/24/U, le soumissionnaire ou son représentant ne sera pas tenu d'utiliser les moyens de communication électroniques lors du processus de

soumission dans les cas suivants:

- a) en raison de la nature spécialisée du marché, l'utilisation de moyens de communication électroniques nécessiterait des outils, des dispositifs ou des formats de fichiers particuliers qui ne sont pas communément disponibles ou pris en charge par des applications communément disponibles;
- b) les applications prenant en charge les formats de fichier adaptés à la description des offres utilisent des formats de fichiers qui ne peuvent être traités par aucune autre application ouverte ou communément disponibles ou sont soumises à un régime de licence propriétaire et ne peuvent être mises à disposition par télé-chargement ou à distance par le Pouvoir adjudicateur;
- c) l'utilisation de moyens de communication électroniques nécessiterait un équipement de bureau spécialisé dont les pouvoirs adjudicateurs ne disposent pas communément;
- d) les documents de marché exigent la présentation de maquettes ou de modèles réduits qui ne peuvent être transmis par voie électronique.

Ces communications susvisées pour lesquelles il n'est pas fait usage de moyens électroniques sont transmises par voie postale ou par tout autre service de portage approprié ou en combinant la voie postale ou tout autre service de portage approprié et les moyens électroniques. Dans ces cas, ces pièces seront déposées par le soumissionnaire ou son représentant soit:

- le jour de la séance d'ouverture, en mains propres au président, avant que celui-ci n'ouvre la séance;
- en mains propres à un agent renseigné comme responsable du marché au cahier spécial des charges, au plus tard le jour ouvrable précédant la date de l'ouverture des offres;
- à la Poste.

Toute autre modalité d'expédition (taxi post, courrier exprès, ...) se fera sous l'entière responsabilité du soumissionnaire. Ces éléments de l'offre sont acceptés pour autant que la séance d'ouverture des offres n'ait pas été déclarée ouverte. Quelle qu'en soit la cause, les éléments parvenus tardivement auprès du président sont refusés. Toutefois, ils pourront être acceptés pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que ces éléments aient été envoyés sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour de calendrier précédant la date de l'ouverture des offres.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

8.7.2016